



*Juristes-Solidarités (association française loi 1901 créée en 1989) a pour principale vocation d'appuyer des personnes, des associations ou groupes informels qui concourent à l'expression des droits individuels et collectifs des populations, à développer la réflexion sur le droit perçu comme outil d'autonomie, de développement et de transformation sociale, et à favoriser le renforcement de toutes pratiques de terrain qui tendent à mettre les personnes en capacité d'être actrices de droit à part entière.*

## ***Lettre n°14 – Janvier-Mars 2009***

### ***\* Le programme de travail de Juristes-Solidarités \****

**LE PROJET DECLIC – APPUI A LA CITOYENNETE PAR LE DROIT  
- Zone d'intervention : Europe -**

La formation « Renforcer nos actions collectives par le droit » s'adresse à des groupes formels ou informels qui souhaitent améliorer leur compréhension du droit pour pouvoir renforcer leurs stratégies d'action collectives. Elle s'adresse aussi à des travailleurs sociaux désireux de favoriser les démarches collectives des personnes avec lesquelles ils sont en contact.

Pour évaluer l'impact des formations auprès des groupes auxquels elle s'adresse, un atelier de suivi a été organisé le 27 février avec les représentants du Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP), quelques mois après la formation de leurs militants qui avait eu lieu en septembre 2008. L'évaluation faite par le MNCP s'avère très positive. Selon les représentants du mouvement, la formation « Renforcer nos actions collectives par le droit » permet aux comités d'acquérir un certain nombre de ressources sur le terrain du droit, de mettre en commun leurs outils et de les systématiser et d'unifier leurs stratégies d'action. Pour les militants du MNCP, l'approche de cette formation permet de prendre en compte le droit d'une façon collective et ainsi de renforcer le discours revendicatif. Pour citer Marc Desplats du Bureau du MNCP, la formation permet de « défendre les droits, sans s'enfermer dans le juridique ». Le MNCP a donc demandé à Juristes- Solidarités d'accompagner les comités locaux du mouvement par la formation « Renforcer nos actions collectives par le droit » pour renforcer son réseau.

Juristes-Solidarités continue à organiser des formations « Renforcer nos actions collectives par le droit » pour des groupes de 10 à 15 personnes impliquées dans l'action collective ou désireuses de s'y impliquer. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

*Pour toute information concernant les formations : [www.agirledroit.org/declic](http://www.agirledroit.org/declic)*

### **PROJET UMOJA**

**RENFORCEMENT DES ASSOCIATIONS DE SERVICES JURIDIQUES EN AFRIQUE CENTRALE  
- ZONE D'INTERVENTION : BURUNDI, CAMEROUN, REPUBLIQUE DU CONGO, REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO, RWANDA -**

Le programme UMOJA (« unité » en swahili) a été élaboré en 2003, en partenariat avec FCDD (Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement – RDC) et ULOMARE (Union des Locataires de Maisons et d'Abonnés à la Régie d'Eau et aux Sociétés d'Électricité – RDC). Il a pour objet le renforcement des capacités des associations de services juridiques populaires en Afrique Centrale (Burundi, Cameroun, Congo, RDC et Rwanda), par la mise en œuvre d'un travail collectif visant notamment à l'auto-formation par l'échange d'expériences et de savoir-faire et à l'instauration d'une coordination régionale durable regroupant quatorze associations participantes.

Le troisième atelier du programme UMOJA s'est tenu du 15 au 19 janvier 2009 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et a porté sur « la résolution alternative des conflits par la formation des para-juristes ».

En plus des treize associations parties au projet, un représentant de Handicap International Burundi et un de l'Association des Anciens Militaires Handicapés du Burundi ont pu participer à cette rencontre grâce au soutien d'Handicap International Burundi. Une délégation brazzavilloise de sept personnes s'est également rendue à Kinshasa avec l'appui de l'Institut Vie et Paix. Plusieurs associations locales ont pris part aux travaux : SMK, RODHECIC (Réseau d'Organisations des Droits Humains et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne), RCN Justice et Démocratie. Cette dernière organisation a permis à un formateur et deux para-juristes kinois de participer aux échanges. Ils ont ainsi pu faire état des méthodes utilisées en tant que formateur et des attentes et difficultés de terrain lorsque l'on est apprenant destiné à devenir un jour soi-même formateur.

À l'issue des travaux, une cérémonie de clôture a réuni les participants de l'atelier ainsi que des représentants des autorités locales et du barreau de Kinshasa, ces derniers ayant pu témoigner de l'importance d'une collaboration entre juristes et para-juristes. Les participants y ont présenté les travaux issus de l'atelier et les différents outils méthodologiques produits, tels les modules de formations à enseigner à des formateurs de para-juristes.

*Pour plus d'informations contacter Anne-Laure Fages-Plantier : [jur-sol@globenet.org](mailto:jur-sol@globenet.org)*



Les participants travaillent en ateliers restreints avant la restitution des débats en plénière qui permettra de dégager un certain nombre d'outils afin d'appuyer les associations dans leur travail quotidien. Photos Anne-Laure Fages-Plantier

**LE PROJET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT**  
**« LE DROIT, UNE VALEUR D'ÉCHANGES ET DE SOLIDARITÉS**  
**NORD / SUD »**  
**- France -**

Juristes-Solidarités continue à être sollicitée pour organiser des animations sur le thème du droit, outil d'autonomie et de développement, à destination d'étudiants, de travailleurs sociaux et du grand public. Conférences, débats, projections vidéo, ateliers, sont ainsi régulièrement réalisés.

Un débat a été organisé le 21 janvier 2009 en partenariat avec le Réseau d'éducation citoyenne *RECit* autour du thème : « Quelle éducation pour une appropriation émancipatrice du droit ? ». Tito Galli, de l'Observatoire International des Prisons, Laurent Delavigne du Mouvement National des Chômeurs et Précaires, et Vito Marinese, -constitutionnaliste qui a travaillé sur l'effectivité sociale de la loi- sont intervenus pour présenter leurs efforts en vue de l'appropriation du droit par les personnes concernées. Un débat qui a mis en lumière l'immense écart qui se crée entre le droit et la pratique. Si les violations du droit les plus flagrantes sont très souvent le fait de l'administration, il nous appartient en tant que citoyen de nous réapproprier du droit pour faire face à la violence institutionnelle. Une synthèse de ce débat sera disponible dans le courant du mois d'avril sur le site [www.agirledroit.org](http://www.agirledroit.org)

Par ailleurs, Juristes-Solidarités est intervenu le 30 janvier dernier au sein du Master 2 droits de l'Homme de l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon sur le thème « Droit(s) et développement ». Les 25 étudiants qui ont participé à cette intervention ont visionné des extraits des documentaires « La loi des plus faibles » (réalisé par Elisabeth Dubreuil) et « Agir le droit » (réalisé par Juristes-Solidarités) et ont ensuite débattu autour de la façon d'aborder le droit dans les sociétés des *suds* et des *nords*.

<b>INITIATIVE CITOYENNETE URBAINE EN AMERIQUE DU SUD</b> <b>- Bolivie, Argentine -</b>
---

### **Regards croisés en Amérique du Sud**

En Amérique latine, de nombreux mouvements promouvant une approche alternative du droit mettent en place des actions collectives pour rendre les droits effectifs, principalement dans le domaine économique et social.

Avec ses partenaires du Centre d'Action légale communautaire de Moreno, dans le grand Buenos Aires, géré par l'Association pour l'Égalité et la Justice et du Centre d'action multidisciplinaire Vicente Cañas, dans la zone sud de Cochabamba, en Bolivie, Juristes-Solidarités réalise une étude sur les pratiques populaires de droit dans les agglomérations latino-américaines. Chacune des associations mène un travail quotidien d'information et de formation auprès des populations des zones urbaines marginalisées pour appuyer les actions juridiques collectives relatives à l'accès aux services publics (éducation, eau, électricité, gestion des déchets).

L'objectif de ce projet, soutenu par le Fonds pour les Evaluations, les Etudes préalables et les Etudes transversales (F3E), avec l'appui des villes de Montreuil et de Nantes - Métropole est de construire un savoir collectif basé sur les expériences des associations dans la défense de l'accès aux services publics urbains pour tous.

Après une longue période d'échanges à distance, les associations se sont rencontrées du 2 au 13 mars dernier sur leurs terrains respectifs. L'équipe, constituée des deux représentants de chaque association latino-américaines, d'une représentante de Juristes-Solidarités et de Danièle Sexton, consultante sélectionnée par le F3E pour accompagner l'étude, a d'abord été reçue à Buenos Aires, par l'ACIJ, puis à Cochabamba, par le Centre Vicente Cañas. L'observation croisée des pratiques a permis à chaque acteur de réfléchir à son propre positionnement, d'identifier de nouvelles méthodes d'intervention, de dégager des pistes d'actions communes. Dans les luttes des organisations de quartier, de la défense du droit à un environnement sain à l'action judiciaire collective contre la défaillance des pouvoirs publics, le droit est toujours au cœur de l'action.



*Echanges d'outils pour l'animation de formation au droit Photo Bianca Daniela Guzman*



*Le quartier des Lomas de Santa Barbara dans la périphérie de Cochabamba, où le Centre Vicente Cañas appuie l'organisation des habitants pour obtenir des titres fonciers et des services publics Photo Magali Fricaudet*

Cet échange a également permis de soulever un certain nombre de questions de fond : quel doit être le rôle des associations de services juridiques populaires dans la défense des droits des personnes concernées? Qu'est-ce que le droit, en l'absence d'Etat?

Les Argentins de l'ACIJ sont convaincus que le droit est un instrument pour l'action face à la négligence des pouvoirs publics. Pour les Boliviens, la définition du droit c'est « s'organiser pour revendiquer, dans un contexte politique propice à la création d'un droit d' « en bas », à partir des revendications communautaires ».

Les conclusions de l'étude seront rendus publiques dans le courant du mois de mai, puis mises en débat. Une publication latino-américaine sera également réalisée à partir de ces regards croisés et des fiches d'expériences seront disponibles sur le site de Juristes-Solidarités.

*Pour plus d'informations sur ce projet, contacter Magali Fricaudet : [jur-sol@globenet.org](mailto:jur-sol@globenet.org)*

**PROJET DE RECHERCHE-ACTION : L'IMPACT DES PRATIQUES CITOYENNES DE DROIT SUR LA TRANSFORMATION SOCIALE**

Juristes-Solidarités, en partenariat avec le Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris I (LAJP) et avec la participation du sociologue Jacques Faget, directeur du SPIRIT (Sciences

Lettre de Juristes-Solidarités n°14  
Publication trimestrielle  
Janvier à mars 2009

Juristes-Solidarités  
5, rue de la Révolution, 93 100 Montreuil – France  
Courriel : [jur-sol@globenet.org](mailto:jur-sol@globenet.org)  
Site Internet : [www.agirledroit.org](http://www.agirledroit.org)

Politiques Relations Internationales Territoires) a obtenu le soutien de la Région Ile-de-France pour mener un projet de recherche-action sur les pratiques citoyennes de droit.

Il s'agit de mettre en comparaison des pratiques par lesquelles des populations d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Europe (notamment d'Ile de France) s'approprient le droit afin de nourrir une réflexion qui puisse éclairer les acteurs qui oeuvrent en faveur d'un meilleur accès au droit. Ce programme a pour ambition de mettre en lumière le lien entre les pratiques de droit portées par les populations et les processus de changement social.

Le projet, d'une durée de trois ans a débuté en 2009. Il est piloté par un comité intégrant aussi bien des chercheurs, que des responsables associatifs ou des personnes issues du monde judiciaire, tel le magistrat Denis Moreau. Quatre étudiants-chercheurs conduiront les recherches sur les différents terrains et mettront en commun leurs recherches.

Le Comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 26 février 2009 dans les locaux du Laboratoire d' Anthropologie Juridique de Paris I avec un ordre du jour assez chargé : définir le profil des doctorants qui vont mener l'étude, les critères de sélection des pratiques franciliennes qui seront au coeur de l'analyse et poser les premiers éléments de la méthode de recherche-action. Un riche travail de construction collective et interdisciplinaire s'amorce. L'association malienne de para-juristes, DEME-SO et l'association belge « Solidarités Nouvelles face au logement », sont associées à la recherche. Cela doit leur permettre de réfléchir à la question de l'articulation entre la défense individuelle des droits et l'action collective par le droit.

L'appel à candidature pour le recrutement des doctorants sera lancé courant avril et les missions de terrain auront lieu au second semestre 2009.

Pour plus d'informations, contactez-nous : [jur-sol@globenet.org](mailto:jur-sol@globenet.org)

### *\*Des nouvelles de nos partenaires \**

Des associations appartenant au réseau UMOJA ont mené des activités à l'occasion de la journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars à travers le monde.

L'observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) du Burundi est intervenu au sein d'une radio locale sur les violences répétitives dont sont victimes les femmes burundaises. Etienne Nyahoza, le représentant de l'OAG y a souligné l'importance de sanctionner de telles violences dans le futur code pénal qui sera prochainement promulgué au Burundi.

Au Cameroun, l'ASSOAL (Association pour le Développement Local), à Foumban (ouest du Cameroun) en partenariat avec le centre de promotion de la femme de cette même ville et

l'AJP Cedes (Association des Jeunes pour la promotion de la culture, de l'éducation et le développement économique social), a organisé une journée d'informations sur le thème « Para-juristes : alternative à la promotion de la paix dans un couple ». Les trois associations ont pu montrer qu'une femme formée au para-juridisme peut efficacement contribuer au mieux-être de la société. Une quarantaine d'associations ont participé aux activités aux côtés des autorités administratives, municipales et traditionnelles.

Devant le succès de la manifestation, dix-sept organisations de femmes se sont inscrites pour la prochaine session de formation de para-juristes.



*L'activité de l'ASSOAL pour la journée de la femme menée à Foumban au Cameroun. Photo Emmanuel Njifenji*

***\*Dans les livres, sur la toile et autres sources \****

***Participations citadines et action publique : Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa, sous la direction d'Olivier Legros, Éditions Yves Michel collection société civile, 24 Euros.***

Cet ouvrage témoigne des participations publiques des citoyens des *suds* aux politiques urbaines. À l'instar des citoyens d'Amérique latine qui ont joué un rôle pionnier dans le développement de la démocratie participative, Olivier Legros fait état de différents types de participation répertoriés sur le continent africain, le Proche et le Moyen-Orient.

De la résistance à la désobéissance ou aux négociations avec les institutions, les citoyens multiplient les initiatives pour intégrer l'action publique.

Ce livre est disponible auprès de l'ADELS, [www.adels.org](http://www.adels.org), 1 rue Sainte Lucie, 75015 Paris; 01 43 55 40 05.

### ***Un forum sur l'accès à la terre***

L'association Peuples Solidaires et la Confédération Paysanne organisent un forum international sur l'accès à la Terre les 18 et 19 avril 2009, à Montreuil (93). Dans des contextes menaçants pour l'avenir de la planète et des Hommes de l'*agrobusiness* fondé sur des monocultures intensives et sur le développement des agrocarburants et des plantations transgéniques, des représentants de mouvements paysans tels que les Indiens d'*Ekta Parishad*, le Mouvement des Sans Terre du Brésil, la Fédération Nationale des travailleurs des plantations paysans et indigènes libres d'Equateur ou encore du Syndicat d'exploitants agricoles du Mali viendront témoigner de leurs formes de mobilisation pour l'accès à la terre, première condition de la souveraineté alimentaire.

La participation au forum est de 20 €. Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse suivante :

[www.peuples-solidaires.org/IMG/pdf/InscriptionForumAccesalaterre.pdf](http://www.peuples-solidaires.org/IMG/pdf/InscriptionForumAccesalaterre.pdf)

### ***\* L'écho des luttes juridiques et judiciaires \****

*Cette rubrique est destinée à porter la parole des groupes qui, dans le monde, luttent pour l'égal accès de tous aux droits collectifs. Il vous sera proposé d'apporter un soutien à ces luttes juridiques collectives, grâce à des gestes simples.*

Depuis 2003, les universités et les organismes de recherche sont engagés dans un mouvement de contestation vis-à-vis des réformes du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Depuis 2007, on assiste à une multiplication des réformes qui vont toutes dans le même sens : gérer le système d'enseignement et de recherche comme une entreprise. Par exemple, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) prévoit l'autonomie des universités dans les domaines budgétaires et de gestion des ressources humaines. Le désengagement de l'état du financement des universités dans le cadre de cette loi les rend plus dépendantes des fonds privés et des collectivités locales. Les autres conséquences sont notamment, le risque de voir disparaître des filières, une université qui ne sera plus ouverte à tous et le recours à l'embauche de contractuels pour le personnel enseignant et technique. Un autre projet de décret prévoit de faire piloter la quasi-totalité de la recherche par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) menant à des programmes de



recherche à court terme et ôtant la liberté de recherche traditionnellement attribuée aux chercheurs. Bien d'autres propositions : réforme de la formation des enseignants, suppression d'emplois, démantèlement des organismes de recherche tels que le CNRS... Face à cela les personnels se mobilisent pour sauver l'université et la recherche, et lutter contre la logique de rentabilité financière : le collectif "Sauvons la Recherche" est né en 2003 suite à la mobilisation contre la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation et le collectif "Sauvons l'Université" en novembre 2007 né du mouvement de protestation contre la loi LRU.

Depuis le début de l'année 2009, les mobilisations prennent différentes formes : grèves, manifestations, blocages de sites universitaires mais aussi organisation de cours en plein air, dans les transports publics, envoi de lettres de protestation émanant de présidents d'universités ou de personnalités scientifiques de renommée internationale, présentation de pièces de théâtre... Des laboratoires peuvent se déclarer "labo en lutte!" pour montrer que c'est le laboratoire dans sa majorité (et non pas seulement quelques militants) qui affirme une position de solidarité avec les autres personnes qui se battent pour défendre l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier dans les universités en grève. Par ailleurs, cette action permet d'engager une discussion sur la situation actuelle du laboratoire, une clarification des enjeux.

Cette mobilisation des universités et des organismes de recherche a au moins un avantage : avoir fait naître une solidarité entre universités, entre les personnels de la recherche et d'enseignement (de la maternelle à l'université), pour rappeler que l'éducation et la recherche ne peuvent être définies par l'objectif de rentabilité.

Pour rejoindre le mouvement, s'informer des actions et des évolutions du projet de loi : [www.sauvonslarecherche.fr](http://www.sauvonslarecherche.fr) et [www.sauvonsluniversite.com](http://www.sauvonsluniversite.com).

Cet article a été écrit avec un chercheur-stagiaire du CNRS.

Montreuil, le 25 mars 2009

### **Soutenez Juristes-Solidarités**

Afin de permettre à Juristes-Solidarités de garder son autonomie dans l'exécution de ses projets et de continuer à soutenir l'action des partenaires des *nords* et des *suds*, nous vous proposons désormais d'appuyer financièrement nos actions.

Vous trouverez pour cela à la fin de cette lettre d'information un bon de participation que vous pouvez nous retourner par voie postale.



Juristes-Solidarités part du constat que le droit peut être un outil essentiel de développement et de transformation sociale, à la condition que les personnes auxquelles il est destiné se l'approprient véritablement. Dans le monde entier, de nombreuses pratiques populaires témoignent ainsi de la capacité de personnes et de groupes à investir le champ du droit en vue de favoriser au mieux leur autonomie et le mode de vie auquel ils aspirent. Depuis 1989, Juristes-Solidarités, soucieux de favoriser l'émergence et/ou le renforcement de l'ensemble de ces pratiques, poursuit l'exécution d'un programme pluriannuel d'activités qui a pour objet de :

**Sensibiliser et former**, en France et en Europe, différents publics au rôle que le droit peut effectivement jouer dans l'exercice de la citoyenneté et les processus de développement portés par les populations.

• **Identifier, recenser et valoriser** dans les *Suds* comme dans les *Nords*, les pratiques de droit initiées par les populations, ou par des associations, des groupes qui mènent un travail d'information et de formation à l'action juridique et judiciaire auprès des populations les plus démunies.

• **Favoriser les échanges d'expériences** entre les différents acteurs de ces pratiques par l'organisation de rencontres, le soutien et la mise en œuvre de projets collectifs en Afrique et Amérique Latine.

### Soutenez la démarche de Juristes-Solidarités en adhérant à l'association

---

Nom :

Prénom :

Adresse :

---

Lettre de Juristes-Solidarités n°14  
Publication trimestrielle  
Janvier à mars 2009

Juristes-Solidarités  
5, rue de la Révolution, 93 100 Montreuil – France  
Courriel : [jur-sol@globenet.org](mailto:jur-sol@globenet.org)  
Site Internet : [www.agirledroit.org](http://www.agirledroit.org)

Ville :

Code postal :

Adresse électronique :

Numéro de tél :

Profession ou statut :

Adhésion libre à partir de 10 euros :

---